

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****15023893***

TRIBUNAL DE COMMERCE
28 -01- 2015
NIVELLE Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0471.668.438

Dénomination

(en entier) : **MATTIMMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

 Siège : 1474 Genappe, rue Dauphine 1 A
(adresse complète)
Objet(s) de l'acte : Nomination d'administrateurs

Aux termes d'un procès-verbal daté du 17 janvier 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "MATTIMMO", a pris les décisions suivantes:

1. Décharge aux administrateurs.

Par vote séparé et à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

2. Nomination des administrateurs

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs à compter de ce jour :

- Monsieur VANDERSTRAETEN Christophe Jean, domicilié 1474 Genappe, rue Dauphine 3,
 - Monsieur VANDERSTRAETEN Mathieu Albert, domicilié à Court-Saint-Etienne, Rue du Pont de Bois, 6.
- Leurs mandats sont exercés à titre gratuit.

Les mandats auront une durée de six ans.

Aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2015, les administrateurs ont nommé, à l'unanimité des voix, en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur VANDERSTRAETEN Christophe, domicilié à 1474 Genappe, rue Dauphine 3.

Mandat a été donné au notaire Gaëtan Wagemans, à Ixelles, en vue de faire publier ces décisions au Moniteur belge.

Gaëtan Wagemans
Notaire à Ixelles

Annexe : copie procès-verbal